

➤ **Règlement du concours de Graf**
du samedi 24 et dimanche 25 août 2013 - Parvis de la Poste

• **Article 1. – Objet**

Dans le cadre de la fête patronale du Gosier, La Mairie, dont le siège est situé *Hôtel de ville – 67 Boulevard du Général DE GAULLE - 97190 Le Gosier*, organise du *Samedi 24 Août 2013 et Dimanche 25 Août 2013*, un concours gratuit d’art graphique sur le parvis de la Poste du Gosier (Boulevard Général De Gaulle).

• **Article 2. – Définition du concours**

L’objectif du concours est de faire connaître et apprécier l’art urbain, ici art graphique .
L’intérêt est de mettre en valeur la conception et la réalisation d’œuvres graphiques dans le cadre de la fête patronale du Gosier dont le thème cette année est le suivant :
« **Entre Urbanité et Ruralité, ensemble construisons un environnement durable** ».

• **Article 3. – Inscription au concours**

L’inscription se fait à la Direction des Affaires Culturelles et Touristiques du Gosier sis Hôtel de ville, 67 Boulevard du Général de Gaulle, 97190 LE GOSIER –
Tel : 0590 859 060 – serviceculturel@villedugosier.fr

• **Article 4. – Déroulement du concours**

Le concours aura lieu le 24 août 2013 à partir de 10h00 et 25 août 2013 à partir de 16h00 sur le parvis de la Poste du Gosier (Boulevard Général De Gaulle). Les participants devront réaliser leur œuvre sur toile à l’aide de bombes aérosols, le matériel étant fourni par la ville.

• **Article 5. – Sélection des participants**

Le concours est ouvert à 10 participants. Les personnes intéressées doivent fournir au moment de leur inscription une photo ou un dessin d’une de leur réalisation précédente. Une sélection sera faite. Les personnes retenues seront avisées par téléphone et/ou par mail.

• **Article 6. – Sélection des gagnants**

Un jury comprenant des professionnels de l’art graphique et autres personnalités délibérera.

CONCOURS DE GRAF DANS LE CADRE DE LA FÊTE PATRONALE 2013

**“Entre urbanite et ruralité ensemble,
construisons un environnement durable”**

- **Article 7. – Lots à gagner**

- 1er prix : 400 €
- Second prix : 300 €
- Troisième prix : 200 €

- **Article 8. - Responsabilité**

Les organisateurs ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger ou le reporter, ainsi que toute reproduction frauduleuse de toutes ou parties des œuvres réalisées par les participants du jeu-concours qui restent seuls propriétaires respectifs selon les droits de la propriété littéraire et artistique.

Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger discrétionnairement la période de fin du concours.

- **Article 9. – Acceptation du règlement**

La participation à ce jeu implique de la part des participants l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou orale concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, ou concernant les modalités et mécanismes du jeu. Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du concours. Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par les organisateurs, dont les décisions sont sans appel. Les organisateurs prendront toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement. Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du concours de son auteur, la ville organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

- **Article 10. – Dépôt du règlement**

Le présent règlement peut également être consulté et imprimé sur le site www.villedugosier.fr de la ville ou peut encore être retiré au siège de la Direction des Affaires Culturelles et Touristiques situé *Hôtel de ville – 67, Boulevard du Général de Gaulle, 97190 Le Gosier.*

- **Article 11. – Litiges**

Le présent règlement est soumis à la Loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon les lois françaises.

➤ **Fiche d’inscription au concours de Graf
du samedi 24 août 2013 - Parvis de la Poste, Le Gosier**

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Email :

Adresse ou lien book :

• J’accepte et atteste avoir pris connaissance du règlement du jeu-concours d’art graphique du 24 et 25 août 2013.

Date :

Signature du Candidat :

.....

.....

*Cochez cette case pour la validation de votre participation.